

Questions orales

puis maintenant informer la Chambre que le député occupera à l'avenir le siège numéro 265.

Des voix: Bravo!

● (1417)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PRÉTENDU SCANDALE DE L'ORGANISME DE VENTE DU CANDU—L'ENQUÊTE DU GOUVERNEMENT

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je me demande si le gouvernement du Canada a répondu au gouvernement de l'Argentine qui, d'après une note qu'il a fait parvenir à notre gouvernement le 17 novembre dernier lui reproche indirectement mais clairement de tergiverser au lieu d'enquêter sérieusement dans l'affaire du scandale auquel est mêlé l'organisme chargé de la vente du CANDU.

Pourquoi n'a-t-on pas divulgué le contenu de cette note au comité des comptes publics, alors que celui-ci poursuivait encore son enquête sur cette affaire? Pourquoi le ministre a-t-il attendu du 17 novembre 1977 au 21 février 1978 avant d'avoir la gentillesse de porter cette note à la connaissance du comité des comptes publics?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la question du député est tout à fait légitime, mais il semble se plaire à déformer toute la question en y ajoutant quelques inepties de son cru.

Des voix: Bravo!

M. Jamieson: Je n'ai nullement voulu dissimuler cette note. Je crois que les comptes rendus montrent bien que nous avons répondu à toute demande d'information formulée par le député. Dans le cas qui nous occupe, il m'a d'abord fallu après avoir reçu la note, obtenir du gouvernement de l'Argentine l'autorisation d'en dévoiler le contenu. En outre, comme le sait sans doute le député, j'ai été absent du pays pendant un certain temps. Il n'y a pas eu de délai indu ni rien d'anormal, et je rejette entièrement cette accusation tout à fait injustifiée dirigée contre moi.

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas entendu ce que le ministre a répondu au sujet de l'Argentine. Y a-t-il eu des contacts officiels entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Italie à ce sujet? Comme le principal protagoniste de tout le scandale CANDU en Argentine est un employé d'une société italienne dont le gouvernement italien est un important actionnaire, pourquoi n'a-t-on pas exercé des pressions sur le gouvernement italien, prétendu partenaire du Canada dans toute cette affaire, pour qu'il nous apporte son aide et sa collaboration?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas sûr que le terme «pressions» convienne, mais nous avons fait des démar-

[M. l'Orateur.]

ches auprès du gouvernement italien à de nombreuses reprises. Le député ou le comité a d'ailleurs reçu des copies des notes que nous avons fait tenir à ce gouvernement. Je crois que le député est également au courant que le gouvernement de l'Italie—si mes souvenirs sont exacts, et je crois qu'ils le sont—nous a fait savoir qu'il ne pouvait rien faire de plus que ce qu'il avait déjà tenté.

Le député hoche la tête. Qu'il me permette de vérifier au dossier pour m'en assurer. Il est certain qu'on m'a dit verbalement que l'on ne pouvait rien faire. Par ailleurs, je dirai au député—ou peut-être conviendrait-il davantage de m'adresser ici au président du comité des comptes publics—que si le comité pouvait mettre au point une formule qui nous permettrait d'en saisir le gouvernement italien autrement que nous ne l'avons fait déjà, je serais certes disposé à le faire. En fait, je m'engage à transmettre tout message que le comité voudra bien préparer.

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, comme Chambre est maintenant saisie de cette affaire et comme il s'agit maintenant d'une question qui intéresse le Parlement et non plus seulement le comité, le gouvernement se doit certes, par égard pour le peuple canadien tout comme pour la Chambre, de prendre une initiative et de faire montre d'esprit de décision au lieu de se traîner les pieds sans arrêt. Les autorités judiciaires suisses et même gouvernementales suisses m'ont appris qu'il y avait un certain nombre de façons de s'y prendre, si le gouvernement canadien tenait à faire la lumière sur la question. Le gouvernement canadien pourrait faire d'autres tentatives en s'adressant soit aux tribunaux canadiens, soit au gouvernement suisse au lieu de se contenter d'une seule tentative timide et hésitante pour briser le secret des comptes numérotés des banques suisses.

L'argent des contribuables canadiens a été versé à des comptes suisses à numéro. Quelles autres mesures, autres que sa tentative timide et vaine, le gouvernement canadien a-t-il prises pour découvrir qui a touché cet argent canadien par l'intermédiaire de ces comptes suisses?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à revenir sur le préambule de la question du député. Quand ce dernier se met à disputer et à disputailler, il est bien franchement difficile de saisir la substance de tout le verbiage dont il entoure sa question.

Des voix: Bravo!

● (1422)

M. Jamieson: Pour ce qui est de sa première observation voulant que le gouvernement ne se soit pas occupé de la question autrement que par le comité, je signale qu'on a répété maintes fois à la Chambre qu'il incombe précisément au comité de s'en charger. Je me suis engagé à faire ce que me demanderait le comité et celui-ci n'a pas ergoté là-dessus. Hier on a publié le rapport du comité permanent et le député n'a même pas attendu 24 heures avant de demander au gouvernement quelle nouvelle tactique il suivrait.